



Message pour l'année nationale des outre-mer

Riches de la diversité des collectivités d'outre-mer

Les responsabilités de la France sur la biodiversité sont particulièrement fortes en outre-mer : nos collectivités se situent dans tous les océans, de l'antarctique au tropical. Elles abritent des milieux naturels variés et souvent uniques : 98 % de la flore et 96% de la faune vertébrée endémiques françaises sont ultramarines. L'outre-mer français est présent dans 4 des 34 hauts lieux de biodiversité menacée au niveau mondial (hotspots). Grâce aux collectivités d'outre-mer, la France dispose du deuxième domaine maritime mondial. L'outre-mer présente des enjeux très forts pour la biodiversité forestière, marine, des eaux douces, et des enjeux culturels importants.

Constat de nos retards

2010 était l'année internationale de la biodiversité. L'Europe s'était fixé l'objectif de stopper la perte de biodiversité à cette échéance. Cet objectif est loin d'avoir été atteint en outre-mer. Les évaluations réalisées par l'UICN montrent par exemple que 2/3 des reptiles endémiques de Nouvelle-Calédonie sont menacés d'extinction tout comme 30% de la flore et 10 % des oiseaux de l'île de La Réunion. Unique territoire français dans l'atlantique nord, l'archipel de Saint-Pierre et Miquelon est la seule collectivité ultra-marine ne possédant aucun espace protégé réglementairement.

2011 a été déclarée « année des outre-mer » et la biodiversité ultramarine est oubliée. Alors que la nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité a été lancée en mai, on déplore des projets d'aménagement ou d'extraction des ressources potentiellement destructeurs de la biodiversité en cours en outre-mer. Mesure t'on l'impact de projets tels que celui qui se dessine à Mayotte, tout nouveau département français, avec la piste d'aéroport, celui de l'exploitation pétrolière off shore en Guyane ? Pouvons-nous continuer d'accepter que la biodiversité néo-calédonienne parte en fumée ou en poussière ? Est il possible que des produits chimiques toxiques, interdits en Europe continuent à être importés et utilisés en outre-mer ? Nos outre-mer sont les premiers touchés par les impacts du changement climatique. Leur insularité, pour la plupart, leur confère le rôle de sentinelle. Ils doivent, avec le soutien de l'Etat, mener des politiques énergétiques et de conservation de la nature exemplaires.

Des bonnes nouvelles

La reconnaissance internationale du patrimoine naturel marin de Nouvelle-Calédonie et terrestre de La Réunion par leur classement au Patrimoine mondial de l'Humanité met en évidence leur valeur universelle.

Des espaces protégés terrestres et marins ont été créés ou sont en cours de création. On peut notamment citer les Réserve naturelle nationale des Terres australes françaises, Réserve naturelle marine de La Réunion, Parc naturel marin de Mayotte, extension du parc national de Guadeloupe, Réserve naturelle nationale de Matoury en Guyane, Aires marines communautaires en Province nord de Nouvelle-Calédonie ...

Localement, des structures collégiales de gestion du patrimoine naturel se mettent en place. C'est le cas des Conservatoires des Espaces Naturels à La Réunion, en Guyane et en Nouvelle-Calédonie. Au niveau européen, se dessine la mise en œuvre d'un dispositif de préservation des écosystèmes en outre-mer. Le dispositif BEST, réclamé par les ONG depuis 2003, permettra à l'Europe de reconnaître enfin l'importance de la biodiversité de ses régions ultrapériphériques et de ses pays et territoires d'outre-mer. L'appel à projet BEST lancé par la Commission européenne en mai doit permettre l'adoption d'une politique européenne de protection de la biodiversité en outre-mer avec des moyens dédiés.

Cette année des outre-mer doit donc être l'occasion de poursuivre, plus que jamais, tous ses efforts et toutes ses initiatives.